



**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX
RÉCLAMATIONS – PRISE EN CHARGE DES RISQUES ET ACCORD
D'INDEMNISATION**

**EN SIGNANT CE DOCUMENT, VOUS RECONCEZ À CERTAINS DROITS LÉGAUX, Y
COMPRIS LE DROIT DE POURSUIVRE**

**VEILLEUX CAMPING & MARINA—705 362-5379—20 Chemin Desgroseilliers Rd, Hearst ON P0L1N0
welcome@veilleuxcampingmarina.ca**

DESTINATAIRES : VEILLEUX CAMPING & MARINA et ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, bénévoles, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, commanditaires, successeurs et ayants droit (ci-après collectivement appelés les « Renonciataires »)

Période de location: _____

Noms des clients locataires: _____

Adresse:

Cellulaire: _____ Courriel: _____

Embarcation: _____ Coût: _____ + HST

Dépôt de garantie REMBOURSABLE 2500\$ (ponton et motomarine) ou 500\$ (bateau en aluminium) dû la veille ou le jour de la prise en charge de l'embarcation.

Heure de prise en charge : _____ Heure de retour : _____

Retour après le temps entendu : facturé 50 \$ par ½ heure en retard, arrondi à la dernière ½ heure

HÉLICE NON ENDOMMAGÉE LORS DE LA RÉCUPÉRATION : _____ HÉLICE AU RETOUR OK _____

REMARQUES CONCERNANT L'ÉTAT DU PONTON/MOTOMRAINE/BATEAU :

Conditions de location

1. Le client de location est âgé de plus de 25 ans et a lu, reconnu et signé les règles et règlements de location d'une embarcation au Veilleux Camping & Marina.
2. Le client de location indiqué sera le seul opérateur de l'équipement, à moins qu'une personne supplémentaire ne soit indiquée ci-dessous.
3. Le Locataire assume la responsabilité des dommages causés à l'Équipement et accepte de payer tout dommage causés à l'Équipement et de remplacer à la pleine valeur au détail les dommages.
4. Le bateau doit être vérifié avant le départ et au retour par la direction et le client de location.
5. Le Locataire reconnaît qu'il est familiarisé avec l'utilisation appropriée de l'Équipement et qu'il a posé toutes les questions nécessaires et reçu les réponses nécessaires au fonctionnement sûr et nécessaire de l'Équipement.
6. Limite de personnes sur les bateaux : Ponton = 8, motomarine = 2, bateau en aluminium = 4 (incluant l'opérateur)



DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS – PRISE EN CHARGE DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION

7. Tous les détails des conditions de location sont énoncés dans le Règlement de location d'une embarcation au Camping Veilleux & Marina.

J'ACCEPTÉ ET ASSUME PLEINEMENT TOUS LES RISQUES, DANGERS ET DANGERS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION

1. DE RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION que j'ai ou que je pourrais avoir à l'avenir contre LES RENONCIAIRES et le fabricant et distributeur de l'Équipement et leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants (qui sont tous ci-après collectivement dénommés " les Renonciataires ») et DE LIBÉRER LES RENONCIÉS de toute responsabilité pour toute perte, dommage, blessure ou dépense que je pourrais subir, ou que mes proches pourraient subir à la suite de ou découlant de tout aspect de mon utilisation de l'Équipement, EN RAISON DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU LA VIOLATION DE TOUTE OBLIGATION LÉGALE OU AUTRE DE SOIN, Y COMPRIS L'OBLIGATION DE SOIN DUE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS DE LA PART DES RENONCIATEURS, ET Y COMPRIS ÉGALEMENT L'ÉCHEC DU UNE PARTIE DES RENONCIAIRES À PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME SAUVER OU ME PROTÉGER CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET DANGERS, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE LA PART DES RENONCIAIRES concernant la conception, la fabrication, la sélection, l'installation, l'entretien ou réglage de l'équipement, ou en ce qui concerne les dispositions ou le défaut de fournir des avertissements, des directives, des instructions ou des conseils quant à l'utilisation de l'équipement.
2. GARANTIR ET INDEMNISER LES RENONCIAIRES de toute responsabilité pour toute perte, dommage, blessure ou dépense à un tiers résultant de l'utilisation de l'Équipement.
3. Le présent accord sera effectif et contraignant pour mes héritiers, proches parents, exécuteurs testamentaires, administrateurs, ayants droit et représentants, en cas de décès ou d'incapacité.
4. Cet accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario ; et
5. Tout litige impliquant les parties à cet accord sera porté dans la province de l'Ontario et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario.

J'AI LU ET COMPRIS CET ACCORD ET JE SUIS CONSCIENT QU'EN SIGNANT CET ACCORD, JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI OU MES HÉRITIERS, PLUS PROCHES PARENTS, EXÉCUTIFS, ADMINISTRATEURS ET CESSIONNAIRES PEUVENT AVOIR À L'ÉGARD DES RENONCIATEURS.

Nom du client: _____

Signature du client: _____

Nom d'un conducteur additionnel: _____

Signature d'un conducteur additionnel: _____

Nom d'un conducteur additionnel: _____

Signature d'un conducteur additionnel: _____

Date: _____ Témoin: _____